



# LES INFOS DE LA CGT TRESOR DU CHER

Courriel : [cgt.018@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.018@dgfip.finances.gouv.fr)

Site internet : [www.tresor.cgt.fr/18](http://www.tresor.cgt.fr/18).

Lundi 11 mai 2009

Numéro : N° 6/2009

## COMPTE RENDU DE LA CAPL DU 7 mai 2009

### Liste d'aptitude de C en B

#### critères de sélection :

Justifier au 31 décembre 2009 d' au moins quinze années de services effectifs accomplis en qualité de titulaire.

Les agents ayant eu une évolution négative de leur note en 2006 ou 2007 ou 2008 (-0,01, -0,02, ou -0,06) sont exclus de la sélection.

Les évaluations notations 2006, 2007, et 2008 sont prises en compte pour la sélection des agents à inscrire.

La valeur professionnelle des agents se base sur :

- le compte rendu d'évaluation, notamment à travers la rubrique intitulée « évolution de carrière » (avis pour l'accès au corps supérieur) qui vaudra rapport.
- Les appréciations figurant sur les fiches de notation 2006, 2007 et 2008 et les notes chiffrées.

Les agents déjà proposés et classés par la Direction en 2008, mais pas encore inscrits sur la liste d'aptitude, bénéficient d'une priorité d'inscription pour la liste d'aptitude 2009.

#### autres critères :

Se mettre à la disposition de l'administration.

L'âge des postulants n'est plus un critère bloquant pour une proposition d'inscription sur la liste d'aptitude, dès lors que ces agents présentent les aptitudes requises pour être promu au corps supérieur.

S'agissant des agents proches de la retraite, la proposition d'inscription reste conditionnée à la nécessité de rester au moins 6 mois en activité à compter de la date de nomination dans le corps des contrôleurs. (1<sup>er</sup> décembre 2009)

74 agents ont vocation, 32 sont candidats à la liste d'aptitude.

Le ratio pour le département est de 5,54 . Il convient donc de proposer 6 agents plus un agent dans le cas où le quota attribué au département soit évalué à la hausse en CAPC.

un candidat proposé en 2008 n'ayant pas été retenu est classé d'office :

Mme GAUIN Maryse

Après débats contradictoires entre les représentants des personnels et de l'administration, ont été retenus et proposés:

**Mme GAUIN Maryse , Mme HERNANDEZ Marie-Christine, M. JACQUELIN Jean-Claude, Mme PAJOT Monique, Mme MARTIN JARZAGUET Nadine, Mme GORDIEN Marie Jeanne, Mme NICOLAS Chantal.**

Les élus Cgt ont voté contre non pour remettre en cause la qualité professionnelle des collègues inscrits sur cette liste mais pour dénoncer un système de sélection arbitraire.

Les interventions de la CGT en CAPL se justifient par la légitimité que leur donnent les personnels qui ont désigné leurs élus pour contrôler le respect de leurs droits et pour les informer des raisons de l'acceptation ou du rejet de leur dossier.

Vos élus CGT : Delphine VALLEE, Jean-Philippe ROUSSILHE

